

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 22 - 26 octobre 2001**

## NOTES D'INFORMATION



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/2001/INF/13**  
26 Septembre 2001  
ORIGINAL: ANGLAIS

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ET DES MESURES PRISES EN CONSÉQUENCE PAR LA DIRECTION—IPR SOUDAN 04168.5 ET IPSR 06189.0 (No WIS 4168.05 et 6189.00)

Le présent document est à lire parallèlement au document intitulé "Rapport résumé d'évaluation de l'IPR Soudan 04168.5 et de l'IPSR Soudan 06189.0" (WFP/EB.3/2001/6/3).

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

RECOMMANDATION	POUR ACTION PAR	MESURES PRISES PAR LA DIRECTION
<b>Contexte de l'exécution</b>		
<p>➤ Le HCR et le PAM doivent mettre à jour les effectifs des bénéficiaires dans les camps de réfugiés en effectuant un recensement commun; la nouvelle liste de référence doit être utilisée conjointement par le HCR, le PAM et le Bureau du Commissaire pour les réfugiés (COR).</p>	Bureaux de pays du PAM et du HCR	Des réunions conjointes HCR/PAM/COR ont eu lieu pour s'accorder sur les procédures d'exécution à suivre et le calendrier à instaurer pour l'échange des cartes de rationnement. Cela permettrait de fournir l'information essentielle pour gérer un projet efficacement en moins de temps. La première phase de cette activité a démarré le 25 août 2001 dans le camp de réfugiés de Girba, où 9 426 individus (1 886 familles) ont été recensés —contre 10 211 à l'origine.
<b>Arrangements de coordination et de partenariat</b>		
<p>➤ Le HCR et le COR devraient envisager d'abolir la pratique de demander aux réfugiés de verser une redevance pour les services de distribution des vivres (porteurs/personnes servant les portions) et d'approvisionnement en eau.</p>	Bureau de pays du HCR et COR	Le PAM et le HCR s'efforcent de trouver le meilleur moyen d'abolir la pratique de demander aux réfugiés de payer pour la distribution des vivres, et discutent actuellement une proposition tendant à ce que le PAM fournisse aux personnes servant les portions des vivres en échange de leur travail, le HCR prenant à sa charge les frais de transport des vivres des PLA jusqu'aux PDF. C'est le PAM qui actuellement paie le déchargement aux PLA.
<p>➤ Au moyen de fonds du HCR, des cartes de rationnement provisoires devraient être immédiatement délivrées dans les camps où aucun rapatriement n'est prévu dans le cadre de l'accord tripartite réaffirmé entre l'Érythrée, le Soudan et le HCR, jusqu'en septembre 2001; dans les autres camps, la distribution devrait avoir lieu après le premier rapatriement.</p>	Bureau de pays du HCR	L'échange des cartes a démarré en août à Girba sous forme de projet pilote et continuera dans les camps où les opérations de rapatriement sont temporairement suspendues et qui sont accessibles durant la saison des pluies. Dans les autres camps, l'échange aura lieu durant la phase II, après la saison des pluies.
<p>➤ Mettre au point et signer dès que possible la lettre d'entente entre le PAM et le COR sur la gestion, la réparation et l'entretien des entrepôts.</p>	Bureau de pays du PAM et COR	Un projet de lettre d'entente a été présenté au COR; le PAM attend une réponse.
<p>➤ Étudier la possibilité que le HCR transfère au PAM la responsabilité du transport de tous les produits alimentaires de base à partir des PLA, et de la distribution finale.</p>	Siège (OHA) et bureau de pays du PAM, siège et bureau de pays du HCR	<p>Le PAM espère que le HCR transfèrera au PAM la responsabilité du transport et de la distribution finale de tous les produits alimentaires de base à l'occasion du passage en revue —actuellement en cours— du mémorandum d'accord PAM/HCR. Cette revue devrait toutefois prendre du temps, car un certain nombre de problèmes se posent qui nécessiteront de nombreuses négociations avec le HCR.</p> <p>Les responsables du bureau du PAM à Khartoum discuteront cette question avec la direction au siège du PAM à Rome.</p>
<p>➤ Conclure un accord tripartite PAM/HCR/COR sur les modalités de distribution et les responsabilités pour l'établissement des rapports concernant la distribution et l'utilisation des produits alimentaires.</p>	Bureaux de pays du PAM et du HCR et COR	Les intervenants ne se sont pas encore mis d'accord sur un projet d'accord tripartite définissant les rôles à jouer par les trois parties pour assurer la bonne exécution du programme d'alimentation des réfugiés au Soudan. L'accord bipartite existant entre le PAM et le COR doit pourtant être renforcé par un tel accord.



RECOMMANDATION	POUR ACTION PAR	MESURES PRISES PAR LA DIRECTION
➤ Le PAM et le HCR doivent faire effectuer une nouvelle enquête socio-économique par des consultants internationaux.	Bureaux de pays du PAM et du HCR	Lors de la récente mission d'évaluation conjointe des disponibilités alimentaires, un consultant socio-économiste a participé à la rédaction des modalités de l'enquête pour assurer la disponibilité de données socio-économiques indispensables à la gestion efficace d'un programme. La mission a eu lieu du 25 juin au 8 juillet 2001.
➤ Le PAM et le HCR doivent organiser officiellement des échanges réguliers de documents portant sur les politiques et les accords avec le Gouvernement soudanais, à Khartoum.	Bureaux de pays du PAM et du HCR	Des échanges d'informations ont lieu: des projets de documents sont distribués aux partenaires pour observation avant leur rédaction finale.
➤ Les visites menées conjointement dans les camps par le PAM et le HCR doivent reprendre.	Bureaux de pays et bureaux auxiliaires du PAM et du HCR	Les visites conjointes PAM/HCR ont repris.
➤ Le poste de chef du bureau auxiliaire du PAM à Showak doit être classé à un grade supérieur et pourvu dès que possible.	Bureau de pays du PAM	Le bureau du PAM a trouvé une personne pour le poste de chef du bureau auxiliaire et attend la fin des procédures de recrutement.
➤ Le PAM doit préparer une phase d'élargissement de l'IPSR 06189.0 qui prenne en compte la possibilité que le taux de rapatriement effectif soit différent des prévisions du HCR.	Bureau de pays du PAM	Le document est en cours de préparation; il comprend un plan prévisionnel d'intervention d'urgence comportant deux scénarios d'exécution.
➤ Une mission conjointe PAM/HCR/COR d'évaluation des besoins alimentaires devrait être organisée rapidement.	Bureaux de pays du PAM et du HCR et COR	Une mission conjointe d'évaluation des besoins alimentaires a eu lieu du 25 juin au 8 juillet 2001.
➤ Une solution devrait être définie pour prendre en charge les Érythréens vulnérables qui resteront au Soudan après l'annonce de la prochaine clause de cessation.	Bureaux de pays du PAM et du HCR et COR	Après l'annonce de la clause de cessation, le HCR déterminera le nombre des Érythréens vulnérables qu'il continuera de prendre en charge. Il informera ensuite le PAM de la taille de ce groupe afin qu'il lui fournisse une aide alimentaire en attendant la résolution du problème. Les personnes auxquelles s'applique la clause de cessation ne recevront plus d'aide du HCR ni du PAM.
<b>Exécution du projet</b>		
➤ Porter à au moins 15 pour cent la compensation pour les pertes de céréales subies lors de la mouture et pour la nourriture payée par les réfugiés.	Siège, bureau de région et de pays du PAM	La ration complète de céréales de 500 grammes distribuée actuellement par personne et par jour comprend une compensation de 10 pour cent pour les pertes subies lors de la mouture. Les réfugiés n'étant pas favorables au paiement d'une redevance telle que recommandée par la mission d'évaluation, il n'est pas conseillé d'augmenter la ration.
➤ Poursuivre la formation donnée aux femmes réfugiées pour améliorer l'utilisation des pois.	Bureau de pays du PAM	Le programme se poursuit; 3 200 femmes réfugiées ont reçu une formation depuis le passage de la mission d'évaluation.



RECOMMANDATION	POUR ACTION PAR	MESURES PRISES PAR LA DIRECTION
➤ Harmoniser autant que possible l'ensemble de l'aide fournie par le PAM et le HCR aux réfugiés afin d'éviter l'utilisation de l'aide alimentaire comme moyen de compenser l'absence d'une autre forme d'aide.	Bureaux de pays du PAM et du HCR	L'accord tripartite envisagé mettra en lumière le rôle des trois intervenants, ce qui facilitera l'identification des domaines où des interventions sont nécessaires. Normalement, un assortiment alimentaire bien équilibré accompagné d'un nombre suffisant d'articles non alimentaires devrait suffire à faire cesser les échanges de vivres contre d'autres produits.
➤ Mener une vaste enquête sur l'économie alimentaire dans tous les camps pour identifier les réfugiés vulnérables afin que la distribution soit bien ciblée.	Bureaux de pays du PAM et du HCR	La vulnérabilité des réfugiés a été analysée lors de la récente mission d'évaluation des disponibilités alimentaires et des indicateurs de ciblage ont été définis.
➤ Les organisations compétentes devraient faire en sorte que les médicaments de base soient constamment disponibles dans les camps de réfugiés.	Bureau de pays du HCR et COR	Le HCR achète les médicaments tant sur place qu'à l'étranger. Un achat international de médicaments, d'un montant de 150 000 dollars, est en cours. Les médicaments commandés l'an dernier sont actuellement disponibles dans les camps de réfugiés.
➤ Le HCR doit examiner les effets sur la santé de l'eau à forte teneur en sel et de l'eau non traitée consommée par certains réfugiés lors des ruptures d'approvisionnement en eau dans les camps.	Bureau de pays du HCR	On n'a pas relevé de problèmes de santé notables dus à la consommation d'eau à forte teneur en sel. Le COR a été chargé du traitement de l'eau consommée par les réfugiés et un budget lui a été accordé à cet effet.
➤ Augmenter les rations alimentaires complémentaires pour les rapprocher de la fourchette convenue de 1 000–1 200 kilocalories, conformément aux directives du HCR et du PAM.	Bureau de pays du PAM	La ration d'appoint alimentaire a été portée à 1 017 kilocalories; cette nouvelle ration sera appliquée à partir de septembre 2001.
➤ Déterminer l'état nutritionnel des mères allaitantes en mesurant leur indice de masse corporelle ou la circonférence de leur avant-bras afin de décider s'il est nécessaire de poursuivre le programme d'alimentation sélective.	Bureau de pays du HCR	Le HCR et ses partenaires continueront de déterminer l'état nutritionnel pour aider à décider de l'opportunité de poursuivre le programme d'alimentation sélective.
➤ Porter la ration alimentaire pendant les derniers mois de l'IPSR 06189.0 au niveau de la ration de la précédente IPR 04168.5 afin de prévenir l'augmentation des taux de malnutrition.	Bureau de pays du PAM	Cette recommandation a été appliquée dès juin 2001.
➤ Suivre l'état nutritionnel des grands enfants et des femmes dans les camps où des rations complètes ne sont pas distribuées.	Bureau de pays du HCR	Le HCR et ses partenaires continuent de contrôler l'état nutritionnel des femmes et des enfants.
➤ Suivre constamment la durée de la participation des bénéficiaires aux programmes d'alimentation sélective et les variations des taux d'admission afin d'évaluer l'efficacité de ces programmes et de détecter toute dégradation de l'état nutritionnel.	Bureau de pays du HCR	Il s'agit d'une procédure appliquée en continu par le HCR dans tous les camps de réfugiés au Soudan.



RECOMMANDATION	POUR ACTION PAR	MESURES PRISES PAR LA DIRECTION
➤ Étudier les possibilités d'activités VCT, comme la restauration de l'environnement, dans le cadre de la nouvelle IPSR 6189.01.	Bureau de pays du PAM	Des discussions sont en cours avec le HCR pour définir les meilleures modalités de collaboration dans ce domaine.
<b>Suivi</b>		
➤ Utiliser les données sur le poids et la taille des enfants âgés de moins de 5 ans pour évaluer une fois par mois l'état nutritionnel dans tous les camps afin de détecter les changements, de prendre les mesures appropriées en temps voulu et d'éviter les doubles emplois dans les collectes de données.	Bureaux de pays du HCR et du PAM	Le PAM et le HCR commenceront à utiliser les données disponibles pour étudier le problème.
➤ Le PAM et le HCR devraient effectuer conjointement le suivi de la nutrition. Les informations rassemblées par chacune des organisations doivent être mises en commun et donner lieu à une action consécutive coordonnée.	Bureaux du HCR et du PAM	L'information, collectée par les ONG chargées de l'exécution des programmes d'alimentation sélective dans les camps, est communiquée aux deux organisations.
<b>Ciblage</b>		
➤ Afin d'assurer que les familles les plus nécessiteuses sont bien visées et atteintes, des consultations devraient avoir lieu avec toutes les parties afin d'examiner la justification de la vulnérabilité et évaluer le bien-fondé et les conséquences de ce système de distribution des vivres.	Bureaux de pays du PAM et du HCR et COR	La question de la vulnérabilité a été examinée par la mission d'évaluation des disponibilités alimentaires, et les communautés ont joué un rôle prépondérant dans la détermination des indicateurs de vulnérabilité. Sur la base des conclusions de la mission, deux scénarios ont été envisagés pour le ciblage des plus vulnérables dans chaque camp et pour la distribution des vivres.
<b>Conception</b>		
➤ Appliquer l'approche du cadre logique au descriptif de la nouvelle IPSR 6189.01 afin de fournir des directives claires pour la mise en œuvre et de faciliter le suivi et l'évaluation.	Bureau de pays du PAM	Le projet de document de la nouvelle intervention a été élaboré suivant l'approche du cadre logique.

